



Aide Sociale à l'Enfance

la contribution du Département
de l'Hérault



Kléber MESQUIDA
Président du
Département
de l'Hérault



Véronique Calueba
Vice-présidente
déléguée
aux solidarités
enfance et famille

Départements et autres institutions
d'**AGIR** !

Et pour illustrer notre responsabilité collective, nous reprenons à notre compte la phrase de Graham Greene, écrivain et scénariste britannique :

« Il y a toujours dans l'enfance un moment où la porte s'ouvre pour laisser entrevoir l'avenir »

Et bien **ouvrir cette porte**, voilà toute la responsabilité qui est la nôtre et tout l'enjeu d'une mobilisation sans précédent.

À l'occasion de la précédente législature, le groupe parlementaire des députés socialistes et apparentés s'est saisi de son droit de tirage pour créer une commission parlementaire sur les manquements des politiques de protection de l'enfance. Cette commission fût lancée le 30 avril 2023 sous la houlette de Madame la Députée Isabelle Santiago.

Cette initiative saluée par le Département de l'Hérault a malheureusement pris fin suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale décidée par le Président de la République.

Même si on peut regretter le retard pris consécutivement à la dissolution, nous nous félicitons de l'opiniâtreté des parlementaires socialistes et apparentés qui a permis la reprise récente des travaux de la commission car les enjeux de cette politique publique de Solidarité, ainsi que les difficultés que rencontrent les départements pour la mettre en œuvre, restent entiers.

Il convient de rappeler s'il en était besoin que l'accompagnement de ces enfants vulnérables trop souvent fragilisés par des parcours de vie douloureux s'inscrit au cœur des compétences des politiques de Solidarité, portées par le Département.

Il nous appartient donc et **c'est notre devoir à Nous** ! représentants des pouvoirs publics de l'État, des

Dans l'Hérault pour répondre à la prise en charge de l'enfance en danger, l'exécutif départemental a sanctuarisé les moyens financiers et humains nécessaires à cet accompagnement. Depuis 2017, le budget alloué à la prévention et la protection de l'enfance est passé de **143 millions à 203 millions** soit une progression **de 42 % en moins de 10 ans** et les services exerçant la mission de prévention et protection de l'enfance se sont vus renforcés par la création de **200 postes**, pour la plupart de travailleurs sociaux.

Parallèlement, le nombre d'enfants sous mesure de protection confiés à l'ASE est passé sur la même période de **2 348 à 2 800**.

Mais face à des situations de plus en plus complexes à accompagner, au regard de la dégradation des contextes familiaux et sociaux, force est de constater que la prise en charge adaptée des **6 162 enfants** toutes mesures confondues, actuellement suivis par l'Aide Sociale à l'Enfance de l'Hérault ne repose pas simplement sur une logique de moyens mais aussi sur une mobilisation et une coordination fine de l'ensemble des acteurs : notamment de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la protection judiciaire de la jeunesse, des juges et du parquet, de l'Éducation nationale, des autres services territoriaux de l'État mais aussi des communes et des partenaires...

Dans l'Hérault, nous pouvons d'ores et déjà nous féliciter de la qualité de nos relations de travail avec les services déconcentrés de l'État notamment de l'ARS mais l'enjeu désormais est ailleurs car nous attendons une mobilisation inédite au niveau national au travers des différents Ministères concernés.

Certes le législateur a voulu que la compétence de la Protection de l'Enfance soit portée par les départements, reconnaissant par là son rôle d'acteur public de proximité mais **DÉCENTRALISER** ne se conjugue pas avec **DÉRESPONSABILISER**.

C'est pourquoi et bien que la politique de Protection de l'Enfance fût inscrite dans le mouvement de décentralisation pour veiller à sa mise en œuvre au plus près de la diversité des contextes locaux, il n'en reste pas moins que l'avenir de ces enfants doit rester **la préoccupation de TOUS donc de l'État**.

C'est pourquoi, nous partageons la majeure partie des constats qui ont prévalu à la création de cette commission d'enquête, qui pointent notamment :

- Le manque cruel de places dans des lieux adaptés aux difficultés de chaque enfant. Si l'accompagnement éducatif des enfants constitue le cœur de métier des travailleurs sociaux, force est de constater que l'ASE est une institution publique isolée, qui pallie les carences de prise en charge de la pédopsychiatrie, de la PJJ, les difficultés d'inclusion en milieu scolaire... Elle est souvent injustement pointée du doigt par les médias, sur les réseaux sociaux mais aussi, plus ou moins en creux par l'État ;
- Une crise des vocations sans précédent pour les métiers de l'humain dans tous les secteurs des politiques des Solidarités et particulièrement dans champ de l'ASE et de la santé, où l'épuisement professionnel est trop souvent lié à un sentiment d'impuissance ;

- Un déficit structurel d'établissements spécialisés pour répondre à la spécificité des prises en charge de ces enfants, notamment en matière de pédopsychiatrie et de protection judiciaire.

Par-delà les constats, le Département de l'Hérault, grâce à l'implication forte des élus de la majorité Socialistes/Écologistes et à l'expertise de ses services, s'est engagé depuis plusieurs mois dans une démarche pro-active. Il s'agit pour nous d'apporter notre contribution à cette commission d'enquête au travers de propositions concrètes qui doivent répondre à ce défi.

Nous appelons à une mobilisation sans faille pour que les conclusions de cette commission soient suivies d'effets et qu'enfin nos enfants qui souffrent ; retrouvent le **SOUFFLE DE LA JEUNESSE** qu'ils n'auraient jamais dû perdre !

Il faut donc avoir à l'esprit que la Protection de l'Enfance, dont le Département est chef de file, est une **POLITIQUE PARTAGÉE**, qui a besoin d'être défendue.

À l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, notre pays ne s'est pas encore doté d'un projet de loi de finances 2025. Nous appelons donc de nos vœux à une mobilisation sans précédent pour que les politiques de Solidarité dans leur ensemble qui constituent le ciment de notre **COHÉSION NATIONALE** ; disposent de moyens à la hauteur des attentes de nos concitoyens les plus vulnérables.

CHAPITRE 1

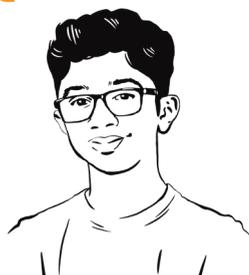
Données techniques et contextuelles

Difficultés pour répondre aux besoins de l'enfant

EN CHIFFRES EN 2024



DES ENFANTS
DE L'HÉRAULT
QUI VIVENT
SOUS LE SEUIL
DE PAUVRETÉ



ARTICULATIONS

La coordination et l'articulation des acteurs autour des enfants sont primordiales pour construire des réponses adaptées ; or aujourd'hui le turn-over des équipes, les difficultés de recrutement dans l'ensemble des secteurs (social, sanitaire, médico-social), les restrictions budgétaires (exemple : suppression de 500 postes de contractuels à la PJJ) et l'augmentation du nombre d'enfants confiés ne facilitent pas cette coordination.

RÉPONSE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES ENFANTS

Le manque de places dans le médico-social, la pédopsychiatrie ou le sanitaire ne permet pas d'élaborer des réponses individualisées au projet des enfants.

RECRUTEMENT

La crise des vocations dans le travail de l'humain rend complexe le développement de services, tel que l'ouverture de places d'accueil mais a également un impact sur l'accompagnement des enfants et des familles, du fait d'un turn-over important sur certains postes.

SATURATION DE L'OFFRE

L'augmentation du nombre d'enfants accompagnés et confiés et la diminution du nombre d'assistants familiaux entraînent une saturation des dispositifs d'accueil.

AUGMENTATION DES IP

L'augmentation des informations préoccupantes, traduit à la fois une amélioration du repérage mais aussi une dégradation de situations familiales, ce qui justifie la nécessité de renforcer la prévention précoce

PRÉPARATION DES SORTIES DE L'ASE

Faire face à l'urgence permanente ne permet pas d'accompagner sereinement les parcours pour favoriser les sorties de l'aide sociale à l'enfance, que ce soit par un accès au droit commun des jeunes majeurs que par un accompagnement des compétences parentales.

Ce que nous avons mis en place pour répondre aux besoins de l'enfant

700

PLACES CRÉÉES POUR L'ACCUEIL DE FRATRIES, D'ENFANTS EN SITUATION COMPLEXE, DE MINEURS NON ACCOMPAGNÉS, DE PLACEMENT À DOMICILE, D'ACCUEIL D'URGENCE, DE SÉJOUR DE RUPTURE.

Schéma départemental enfance famille

CO-CONSTRUIT AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS NOTAMMENT LES ENFANTS ET LEURS FAMILLES.

3 axes PARCOURS/SERVICES/ GOUVERNANCE dans lesquels on retrouve la nécessité de fluidifier les parcours en travaillant sur la prévention universelle et précoce, le repérage des dangers et risques de danger, l'autonomie des jeunes et leurs familles, le pouvoir d'agir de l'ensemble des acteurs, l'adaptation des réponses, le contrôle...

SNPPE

INSCRIPTION DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION DE PROTECTION DE L'ENFANCE ET LE PACTE DES SOLIDARITÉS.

Revalorisation

DES RÉMUNÉRATIONS.

CHAPITRE 2

Propositions héraultaises

Relancer une dynamique de l'offre d'accueil par la simplification du cadre réglementaire et par des moyens à la hauteur

Répondre aux délais administratifs et juridiques trop longs en matière de création de nouveaux établissements d'accueil pour produire un choc de l'offre de places.

PROPOSITION 1

Acter durant une période de 5 ans, la mise en œuvre dérogatoire de procédures simplifiées d'ouverture de places d'accueil en permettant aux Départements de créer de nouveaux **établissements d'accueil**, au-delà des possibilités déjà ouvertes dans le cadre des extensions d'autorisation. Face à l'urgence, il devient impératif de libérer les Départements de la procédure d'appel à projet trop longue (18 mois).

Faciliter l'accès à des opportunités foncières ou patrimoniales nécessaires à la création des lieux d'accueil.

PROPOSITION 2

S'appuyer sur le véhicule juridique existant que représente la loi SRU, afin d'y intégrer l'obligation pour les **communes** et **EPCI** de réserver du patrimoine et/ou des emprises foncières destinés à la création de lieux d'accueil pour les enfants confiés à l'ASE. En contrepartie de l'effort consenti par ces collectivités, inscrire ces places dans la comptabilisation du pourcentage des logements sociaux imposés par la loi.

Mobiliser les moyens de l'État pour accentuer et faciliter l'effort des départements.

PROPOSITION 3

Engager une **mobilisation temporaire et/ou pérenne du foncier et du patrimoine de l'État**, afin de répondre à la carence de structures adaptées.

Améliorer la prise en charge adaptée des enfants porteurs de handicap et relevant de l'aide sociale à l'enfance.

PROPOSITION 4

Consacrer des crédits fléchés de l'État pour renforcer les moyens dédiés à la création de structures d'accueil pérennes à double habilitation (ARS et Département), en sortant d'une logique de contractualisation à moyen terme tel que la SNPPE ou le Pacte des Solidarités.

Ces structures n'ont pas vocation à se substituer à une logique d'inclusion et d'intervention en proximité mais à la compléter car certaines situations particulièrement complexes nécessitent, quoi qu'on en dise, une capacité d'accueil en établissement.

Sortir de la logique de gestion de l'urgence des placements et prioriser la prévention.

PROPOSITION 5

Sanctuariser des crédits de l'État pour renforcer les moyens dédiés à la prévention précoce (soutien aux maisons des 1 000 jours, appui parental...) et notamment à la PMI, pour développer de véritables programmes de soutien aux enfants et aux familles fragiles, en diversifiant les dispositifs d'aide, allant de la prévention périnatale à des prises en charges plus étayées.

La contractualisation limitée dans le temps ne permet pas de consolider les dispositifs probants et de mesurer l'intégralité des bénéfices de la prévention et de ses effets sociétaux.

Permettre aux Départements de se recentrer sur leurs missions de prévention, de protection et d'accompagnement éducatif.

PROPOSITION 6

Réinscrire le rôle de la protection judiciaire de la jeunesse dans ses missions originelles d'hébergement et d'accompagnement à la réinsertion, en renforçant les moyens qui lui sont dédiés.

PROPOSITION 7

Généraliser le dispositif **santé protégée**, expérimenté dans 4 départements : la mise en œuvre d'un parcours de soins coordonnés, pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale, pour tous les mineurs concernés par une prestation administrative ou une mesure judiciaire de protection de l'enfance. Cela passe par la création d'un forfait annuel par enfant ou adolescent protégé, le financement et la structuration d'un suivi médical régulier par des médecins généralistes et pédiatres volontaires et formés mais également par l'accès à des soins psychiques précoces et un appui à la coordination du parcours de soins.

Faire face à la crise des vocations dans les métiers de l'Humain, renforcer la professionnalisation des acteurs

Renforcer l'attractivité des métiers du social et du médico-social

PROPOSITION 8

Engager une négociation tripartite entre l'État, les Départements et les organisations représentatives du secteur, pour définir à la fois les mesures de revalorisation salariale nécessaires au renforcement de l'attractivité de ces métiers et en fixer les modalités de compensation intégrale par l'État (contexte de l'extension du Ségur pour tous – décision unilatérale non concertée et non préparée).

PROPOSITION 9

Majorer la rémunération des apprentis qui s'engagent dans les métiers en tension, en contrepartie d'un engagement à travailler 5 ans auprès de cet employeur.

PROPOSITION 10

Intégrer au sein des départements, par convention avec les hôpitaux, les facultés de médecine et les ARS, des « médecins généralistes, docteurs juniors », (médecins « thésés » en fin de formation), pour réaliser les bilans médicaux d'enfants confiés.

Sécuriser les interventions des acteurs de la protection de l'enfance, en favorisant la connaissance du cadre et des dispositifs existants

PROPOSITION 11

Renforcer les modules de protection de l'Enfance dans la formation initiale des travailleurs sociaux et plus particulièrement dans la spécialité « éducateur spécialisé ».

Valoriser le rôle des assistants familiaux et améliorer leurs conditions d'exercice, en les plaçant au centre des dispositifs d'accueil de la protection de l'enfance.

PROPOSITION 12

Reconnaître la pénibilité et les sujétions particulières de la fonction d'assistant familial, en majorant les périodes d'activité entrant dans le calcul des droits à la retraite, en valorisant par exemple le nombre d'enfants accueillis et leur complexité.

PROPOSITION 13

Développer les possibilités de relais et de répit des assistants familiaux, en élargissant au secteur public les possibilités de cumul d'activité avec le métier d'assistant familial.

PROPOSITION 14

Favoriser les parcours réussis de demande d'agrément d'assistant familial, en introduisant dans la loi, à l'image du parcours adoption, un temps d'accompagnement à l'acquisition des compétences, préalablement à la phase d'agrément.



Mobiliser l'ensemble des acteurs de l'aide sociale à l'enfance dans le respect du rôle de chacun et autour d'une coordination réussie



Lancer un signal fort de mobilisation en direction des familles, des jeunes et des acteurs pour une refonte de la politique de l'Enfance.

PROPOSITION 15

Organiser des assises départementales **de la prévention** et de la protection de l'enfance dans chaque département, le même jour, destinées à :

- Définir les mesures correctives urgentes **aux problèmes principalement constatés**, leur calendrier et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.
- Favoriser le partage des expériences novatrices réussies et en garantir le déploiement à l'échelle nationale.

Dans l'Hérault, nous proposons l'organisation **de telles assises** de la prévention et de la protection de l'enfance, qui pourraient se tenir début 2025. Ils viseront à réunir et mobiliser l'ensemble des acteurs dans leurs champs de compétences autour de sujets concrets, opérationnels, pour y apporter des réponses coordonnées, comprises et adaptées.

Chacun des acteurs institutionnels de la chaîne de prise en charge de l'Enfance en danger, doit se réinvestir de son rôle et de ses obligations par un renforcement des coopérations entre les Départements, des services de la Justice, des ARS et de la PJJ et de l'Éducation Nationale.

Restaurer l'image écornée de la protection de l'enfance

Valoriser l'engagement des acteurs impliqués au quotidien dans l'accompagnement et mettre en lumière les parcours réussis de l'ASE :

PROPOSITION 16

Organiser une campagne nationale de communication positive sur la protection de l'enfance au travers de la parole des acteurs de terrain. Rendre visible les parcours réussis de l'ASE et plus particulièrement l'implication volontaires de ces jeunes sortis de l'ASE aux côtés des enfants confiés. Mettre en lumière la qualité de l'accueil notamment des assistants familiaux.

PROPOSITION 17

Valoriser des parcours de familles aux multiples vulnérabilités qui ont pu évoluer favorablement avec des dispositifs de prévention appuyée.



